

Master Sciences Cliniques Infirmières

Écrit par Christophe DEBOUT parution CNI le 29-03-2012



Master Sciences Cliniques Infirmières

Les effets conjugués de l'accroissement de la demande en soins, de la modification des besoins et des attentes de la population, du phénomène de pénurie médicale et de la pression économique croissante imposée aux systèmes de santé occidentaux conduisent les décideurs à repenser l'organisation de l'offre de soins.

Cette réorganisation implique souvent de reconsidérer les contours des professions de santé. La finalité de ces mutations réside dans le maintien de l'accès aux soins pour la population. Ces évolutions se fixent pour objectifs d'allier efficacité des interventions, sécurité de l'usager et recherche d'efficience.

Dans ce contexte, la profession infirmière, comme toute profession de santé, est concernée par ces changements. Dès 2003, les conclusions du rapport rédigé par le professeur Berland¹ recommandaient d'accroître la contribution de la profession infirmière dans l'offre de soins de santé en élargissant leur domaine de compétences sous certaines conditions. L'"étude prospective des métiers sensibles de la fonction hospitalière"² diligentée par la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) a d'ailleurs placé cette profession en tête des métiers dont le contenu était susceptible de connaître des évolutions majeures. La réflexion relative à la nouvelle coopération des professions de santé pilotée par la Haute Autorité de Santé (HAS) a encore affiné ce projet produisant des recommandations nationales. Ces recommandations mettaient en avant la nécessité de confronter le développement de l'expertise en sciences infirmières et d'envisager une adaptation de la réglementation permettant d'identifier clairement de nouveaux rôles infirmier, de concevoir un dispositif de formation adapté permettant de construire les compétences requises à l'exercice de cette fonction, d'envisager un mode de régulation spécifique de ces professionnels au sein de la structure ordinale et enfin de leur proposer une rémunération qui prennent en compte leur niveau de compétences et les responsabilités assumées. La loi hôpitaux, patients, santé, territoires³ souligne l'importance de la coordination. Elle prévoit des dispositions permettant aux professionnels et aux établissements souhaitant s'engager dans la mise en place de nouvelles coopérations des professions de santé de disposer d'un cadre légal.

Il restait à concevoir un dispositif de formation permettant aux infirmières d'acquérir les compétences et l'expertise requises pour assumer les missions qui seront dévolues aux infirmières de pratiques avancées en France. Ce Master proposé conjointement par l'Université de la Méditerranée (Aix Marseille II)⁴ et l'EHESP⁵ répond à cet objectif en proposant une formation de "Sciences cliniques infirmières" déclinée dans trois champs d'activités cliniques : gériatrie, oncologie et coordination de parcours complexes de soins. Premier du genre dans le paysage universitaire français, ce dispositif a été conçu en tenant compte des enseignements dégagés de l'analyse des dispositifs universitaires étrangers similaires mais avec une volonté d'opérer une déclinaison des modèles internationaux à l'aune du contexte national français.

Ce programme vise à contribuer à l'obtention des résultats escomptés par le développement de l'expertise infirmière et par cette nouvelle coopération, venant corroborer les nombreuses évaluations réalisées dans les pays étrangers relatives à l'introduction d'infirmières de pratique avancée. Ces évaluations mettent toutes en évidence les résultats cliniques positifs obtenus, la satisfaction des patients et la maîtrise des coûts réalisée (réduction de la durée moyenne de séjour, diminution du nombre de réadmission, meilleure observance des programmes thérapeutiques...). En outre, l'introduction de ces nouvelles fonctions a montré à l'étranger un fort potentiel d'attractivité de la filière infirmière ainsi qu'une fidélisation liée à l'extension des perspectives de carrière dans le champ de la clinique infirmière.

Compétences attendues

La France a engagé une vaste réforme de la formation des professionnels de santé non médicaux qualifiée "réingénierie des diplômes". **Cette réforme, pilotée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), fait de la compétence un concept clé.**

Une réflexion est engagée depuis 2006 ; il ambitionne de doter chaque diplôme d'un référentiel de compétences validé nationalement et complété d'une cartographie des activités associées à la fonction. Ce référentiel de compétences permet également l'identification des savoirs utiles à la pratique et facilite l'actualisation des programmes de formation. Le diplôme d'Etat d'infirmier a été repensé en application de cette méthodologie conduisant à la mise en œuvre d'une profonde réforme qui sera mise en œuvre dès la rentrée 2009. Outre un rapprochement des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) avec l'université conduisant à l'attribution conjointe du diplôme d'Etat et du grade de licence au terme de la formation, ce nouveau programme introduit de profonds changements tant dans le parcours de formation que dans les

contenus ou encore dans les méthodes employées.

Par ailleurs, les diplômés de spécialités⁶ font l'objet d'une démarche similaire et devraient, à terme, disposer de cadres de compétences spécifiques et de programmes de formation adossés à ces référentiels.

Le lancement du programme de Master "Sciences cliniques infirmières" sera contemporain de la mise en œuvre de ces réformes de la formation initiale. Ce programme recevra à terme des infirmières issues de ce nouveau programme de formation initiale. Pensé comme une formation post diplôme, ce Master ne pouvait, dans sa conception, ignorer l'approche par compétences. Il semblait logique qu'il se positionne, comme c'est le cas pour les trois spécialités infirmières, en continuité du référentiel de compétences infirmier afin de le développer au regard des missions et activités spécifiquement dévolues à l'infirmière de pratiques avancées.

Cette volonté de mise en continuité de ce programme avec celui conduisant au diplôme d'Etat infirmier (DEI) se heurte toutefois à une difficulté majeure qui réside dans la nouveauté de cette fonction d'infirmière de pratiques avancées dans le contexte français. La méthodologie prônée par la DGOS, qui vise à sérier les activités dévolues à la fonction et à en décliner des compétences, ne pouvait être adoptée. Toutefois, des référentiels de compétences existent dans nombre de pays qui ont déjà introduit les infirmières de pratiques avancées. Un référentiel international a été validé par le réseau des infirmières de pratiques avancées du Conseil international des infirmières (CII).

Nous avons donc opté pour une approche intégrative qui prend en compte ces référentiels internationaux tout en les transposant à notre réalité nationale afin notamment de placer ce référentiel dans le prolongement du référentiel de compétences infirmier.

Le programme de ce Master prend pour socle le niveau de compétences exigé au terme de la formation initiale, complété des savoirs expérientiels acquis par l'infirmière tout au long de son parcours professionnel. Ce programme ne reviendra pas sur des contenus déjà abordés en formation initiale mais il tendra à les approfondir ou encore à inclure des aspects qui, ne figurant pas dans les compétences attendues d'une infirmière DE, font l'originalité de la fonction d'infirmière de pratiques avancées. De même les aspects spécifiques liés aux champs d'activités relevant des trois spécialités que recouvre ce Master (gériatrie, oncologie, coordination de parcours complexes de soins) seront largement développés.

Le tableau présenté en annexe 6 propose un référentiel de compétences de l'infirmière de pratiques avancées qui a été retenu dans le cadre de ce programme. Il s'agit d'une présentation en miroir des compétences de l'infirmière diplômée d'Etat et de l'infirmière de pratiques avancées.

Au regard de ces compétences attendues de la part d'une infirmière de pratiques avancées, l'étudiant va suivre au cours du Master un parcours spécifique d'acquisitions illustré par le schéma suivant.

Caractéristiques de la fonction d'infirmière de pratiques avancées

Dans son domaine d'**activité spécifique**, l'infirmière de pratiques avancées aborde les situations de soins des patients et de leur entourage sur une perspective infirmière. Elle dispense des soins infirmiers **experts** dans un domaine spécifique. Elle est en outre habilitée à **dispenser des soins dans le domaine du diagnostic et de la prescription** selon des modalités de supervision médicale (protocole, prescription anticipée...) fixées par la réglementation encadrant son exercice professionnel. Elle inscrit son action en complémentarité avec celle des autres professionnels de santé et du secteur social composant l'équipe interdisciplinaire.

Source : Réseau de pratique avancée en soins infirmiers, Conseil international des infirmières (2002)

Nécessité de concevoir un dispositif de formation adapté

L'introduction des pratiques avancées en soins infirmiers requiert un développement de compétences spécifiques. En accord avec les référentiels internationaux, il était nécessaire de concevoir un dispositif de formation de niveau Master afin de favoriser le développement de ces compétences chez les infirmières françaises. L'EHESP (le Département des Sciences Infirmières et Paramédicales) et l'Université de Méditerranée proposent depuis 2009 le **Master Sciences cliniques infirmières, spécialité « Infirmière de pratiques avancées »**.

Objectifs de la formation

Ce Master, qui s'inscrit en continuité de la formation initiale repensée depuis 2009, doit permettre aux étudiants d'atteindre le niveau de compétences requis pour exercer la fonction d'infirmière de pratiques avancées auprès des patients et de leurs proches. Il permet aussi aux infirmières de pratiques avancées d'intervenir en synergie avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire et en adéquation avec les contingences du système de santé.

Il développe les capacités à :

- acquérir un **raisonnement clinique** optimal dans le champ de compétence ouvert à l'infirmière de pratiques avancées ;
- identifier son domaine de **responsabilités** et ses limites ;
- apporter sa contribution spécifique dans l'**interdisciplinarité** ;
- **documenter** ses activités pour une analyse critique de la pratique professionnelle ;
- **inscrire sa pratique dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques**.

Programme de la formation

Année Master 1 à Paris

UE du semestre 1

- Fondamentaux dans la discipline des soins infirmiers
- Raisonnement clinique
- Réactions humaines et interventions infirmières spécifiques
- Législation, déontologie, éthique et responsabilité
- Méthodologies et méthodes de recherche en soins infirmiers et dans le domaine de la santé

UE du semestre 2

- Éducation thérapeutique du patient
- Méthodologies et méthodes de recherche en soins infirmiers et dans le domaine de la santé
- Processus de consultation clinique
- Santé publique et organisation du système de santé
- Séminaire mémoire de recherche
- Démarche d'amélioration continue de la qualité
- Stage

Année Master 2 à Marseille (Univ. de la Méditerranée, Fac. de médecine)

Trois spécialités au choix :

- Infirmière de pratiques avancées en cancérologie
- Infirmière de pratiques avancées en gériatrie
- Infirmière coordinatrice de parcours complexe de soins

Stage : deux périodes de quatre semaines

Pr Philippe BERBIS,

Jeanine Cailleux-Kreitmann,

Nicole CHEVALIER,

Christophe DEBOUT,

Pr Monique ROTHAN-TONDEUR.

1 - Mission « Coopération des professions de santé : le transfert de tâches et de compétences ». Rapport d'étape présenté par le Professeur Yvon BERLAND. Octobre 2003.

2 - Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (2007). Etude prospective des métiers sensibles de la fonction publique hospitalière. Tome 1 : Facteurs d'évolution probables à moyen et long terme dans les champs sanitaire, social et médico-social publics. Editions de l'ENSP.

3 - Article 51, la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

4 - Site de l'Université de la Méditerranée <http://www.univmed.fr/>

5 - Site de l'EHESP <http://www.ehesp.fr/> et page du DSIP <http://www.ehesp.fr/info/recherche/6-departements-enseignement-recherche/departement-des-sciences-infirmieres-et-paramedicales/>

6 - Infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, infirmière de bloc opératoire diplômée d'Etat et infirmière anesthésiste diplômée d'Etat.